

**CICA 19 octobre 2022**

**4ème ARRONDISSEMENT**

**Thème : Le numérique.**

**Début : 17h30**

**(problème technique : pas de son au début de l'enregistrement)**

**GERARD DAMEZIN :**

(...) Un commerçant qui vend des chaussures, exploite son magasin, cela lui permet de manger etc....mais certains logiciels que vous connaissez comme Windows, Mac, ils exploitent, ils vous exploitent. Vous voyez l'autre aspect de ce verbe ?

Vous êtes exploités parce que normalement vous devez acheter Windows bien que j'entends souvent « c'est le cousin de mon fils qui me l'a fourni gratuitement » vous connaissait cela ? Il n'empêche que Windows fait de superbes bénéfices mais je ne suis pas ici pour cela.

Très rapidement : qu'est-ce qu'un logiciel-libre ?

Il permet déjà d'exécuter le programme que vous voulez et pour tout.

Il n'y a pas de barrière, si vous voulez envoyer des images « olé olé », vous en avez le droit, « Linux » ne vous en empêchera pas.

Tandis qu'il paraît que maintenant Windows dit que « cette photo-là n'est pas terrible, je la coupe, je l'enlève ».

Quand on est utilisateur de « Linux », on peut et j'en parlais encore tout à l'heure, l'ouvrir c'est-à-dire : aller voir ce qu'il y a à l'intérieur et comment c'est fait.

Essayez de démonter et d'ouvrir Windows ou Mac, c'est fermé et verrouillé.

Voyez-vous la différence ?

Les logiciels-libres sont complètement ouverts. Bien sûr vous me direz qu'il faut avoir travaillé la question, comprendre ce qu'il y a d'écrit. Justement il y a des clubs et des associations qui sont là pour vous aider.

**LOIC RIGAUD :**

M Damezin, on vous invite à conclure pour laisser la parole.

**GERARD DAMEZIN :**

Très juste de je dirais simplement qu'avec « Linux » puisque je parle surtout de celui-là.

Vous pouvez donner et faire des copies gratuitement autant que vous le voulez et les distribuer, à la limite les vendre si vous en avez envie !

Et vous pouvez aussi améliorer « Linux », les programmes et les publier, tout cela gratuitement.

Je termine en disant que ce qui compte avec le logiciel-libre, c'est la communication. Ce qui n'existe pas avec les logiciels qui sont fermés.

### **LOIC RIGAUD :**

Vous aviez une question pour la Mairie de Lyon, je me trompe ?

### **GERARD DAMEZIN :**

Bien sûr, j'en ai une et vais vous la lire : la Mairie de Lyon s'intéresse-t-elle au nouveau logiciel « Linux » ?

### **LOIC RIGAUD :**

Merci M. Damezin

On va faire le tour des questions puis on y répondra après globalement.

On va donner la parole à Stéphane Gillet, qui est membre du « Comité d'usagers des services publics de la Croix-Rousse ».

### **STEPHANE GILLET :**

Bonjour à toutes et tous. Bonjour M le Maire.

Aujourd'hui la moitié des gens âgés de plus de 75 ans et le tiers des personnes peu ou pas diplômées, n'ont pas accès Internet.

Globalement cela concerne un Français sur six. On peut donc penser que plusieurs milliers d'habitants du 4<sup>ème</sup> arrondissement sont dans ce cas.

Ce problème est national et a été l'objet en 2019, d'un rapport complet sur la dématérialisation et l'accès au service public par le Défenseur des droits.

Nous allons vous en citer quelques extraits :

- Concernant la démocratie :

Aucune organisation administrative, aucune révolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration des droits pour tous et pour toutes. Comme le montre ce rapport : perdre le sens de cette transformation ou sous-estimer ses effets, conduirait à priver de leurs droits certaines et certains d'entre nous, à exclure encore d'avantages de personnes déjà exclues. A rendre encore plus invisible ceux et celles que l'on ne souhaite pas voir.

Nous serions alors exposés à un recul, inédit de ce qui est le service public en France. Et à une dégradation du respect et des droits et libertés par les administrations et les organismes chargés d'une mission de service public.

- Deuxième citation : concernant les réponses actuellement apportées par « les Maisons de services au public », les « MSAP ».  
Le Défenseur des droits nous dit : « même si elles constituent un atout non négligeable pour établir un service public de proximité, le Défenseur des droits estime que les « MSAP » ne peuvent pas en l'état devenir les seuls lieux d'accueil et d'accompagnement des personnes ayant des difficultés avec leurs démarches administratives en ligne, dans la mesure où les « MSAP » ne bénéficient pas de la compétence et de l'expertise des agents des services d'accueil des services publics ».

De plus, le maillage territorial « MSAP » est loin d'être suffisant et adapté aux besoins de la population.

Concernant les recommandations du Défenseur des droits il nous dit : « le redéploiement d'une partie des économies est procuré par la dématérialisation des services publics, vers la mise en place des dispositifs pérennes d'accompagnement des usagers ».

L'instauration des services publics de proximité réunissant un représentant de chaque organisme social, des impôts, pôle emploi, un travailleur social, un site, un médiateur numérique pour réaliser un accompagnement généraliste et de qualité de la population, en particulier la plus fragile.  
L'échelon de mise en œuvre du nouveau dispositif pourrait être adapté en fonction du besoin des territoires.

Voilà ce que nous dit le Défenseur des droits et cela ressemble étrangement à ce que nous proposons nous : une Maison des services publics.

Il continue : former des volontaires du service civique à l'accueil des publics fragiles et mobiliser ses volontaires, non pour remplacer les agents d'accueil mais en complément de la mobilisation des agents de l'organisme qui dématérialise des procédures.

Enfin, le Défenseur des droits estime qu'une cartographie éclairée de l'ensemble des lieux publics ou associatifs ou un service d'accompagnement des usagers, permettrait à ces derniers d'y accéder plus facilement.  
Ce rapport reprend donc nos conclusions et justifie totalement notamment d'une « Maison des services publics ».

Plus précisément M le Maire, lors du forum des associations, nous avons eu l'occasion d'échanger sur ce sujet avec vous et M Grégory Doucet.  
Nous avons proposé que cette « Maison des services publics » soit installée dans les locaux de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse qui seront prochainement libérés. Pouvez-vous nous dire aujourd'hui si vous avez progressé...

*(rupture du son à 14mn30 sec)*

*(Reprise du son à 15mn20sec)*

## **Cécile Meyer :**

Le numérique a consommé en 2015 environ de 12% de l'énergie électrique en France d'après « Green IT » et cette part augmente constamment.

Une loi de sobriété numérique a d'ailleurs été promulguée en novembre 2021 et concerne les communes de plus de 150 000 habitants.  
De plus la crise énergétique actuelle rend cruciale la diminution de la consommation électrique à tous les niveaux, habitants, collectivités, entreprises.

En tant qu'association « LYONDES » nous sommes très demandeurs de sobriété numérique et électromagnétique car la pollution électromagnétique encore appelée « ElectroSmog », impacte directement notre santé.

Environ 5 % de la population en France est électrohypersensible, soit une personne sur 20.

En ce qui concerne la sobriété numérique, elle passe par l'allongement de la durée de vie du matériel, la limitation de la consommation électrique des appareils, la diminution des transferts de données, la réduction du temps d'écran.  
Quant à la sobriété électromagnétique, elle concerne la pollution électromagnétique et passe par la diminution des radiofréquences émises par les technologies sans fil. Il s'agit par exemple de privilégier le téléphone fixe filaire, plutôt que de les téléphones mobiles pour passer des appels et de se connecter à internet par câble plutôt qu'en données mobiles ou Wifi.

Les technologies avec fils consomment moins d'énergie que les technologies sans fil par radio fréquence.

La sobriété électromagnétique rime donc la plupart du temps avec sobriété énergétique. De plus, les communications avec fils sont meilleures pour la santé. En effet les ondes radiofréquences sont classées cancérigènes possibles par l'OMS depuis plus de 10 ans et la loi « Abeille » de 2015 sur la sobriété électromagnétique, interdit le Wifi dans les établissements accueillants des enfants de moins de 3 ans.

À propos des enfants, les professionnels de la santé alertent sur les ravages d'une surconsommation d'écrans sur les jeunes cerveaux allant même jusqu'à parler d'une forme de « crétinisme numérique ».

Il est donc urgent d'agir sur le numérique pour préserver la santé des générations futures.

Voici les propositions de notre association pour mettre en œuvre une sobriété numérique et électromagnétique sur le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon :

1. Notre première proposition est de sensibiliser les habitants aux écogestes numériques et électromagnétiques.

2. Notre deuxième proposition est de créer un lieu ressource, où les habitants puissent se renseigner, former des ambassadeurs sobriété numérique, organiser des ateliers d'écogestes sur les thèmes : sobriété, santé sécurité et organiser des ateliers de réparations de matériels.
3. Notre troisième proposition est de créer un Label pour les lieux, les événements et les structures comme les associations entreprises commerces ; qui s'engagent dans cette démarche de sobriété.
4. Notre quatrième proposition est d'organiser des « Événements labellisés » réguliers et ouverts à un large public. Par exemple : un événement musical sans électricité et sans « ElectroSmog ». Ou alors une séance de cinéma sans smartphone.
5. Notre cinquième proposition est de créer des « Espaces urbains » déconnectés pour inscrire la sobriété numérique dans l'espace public de façon durable. On peut aussi imaginer une installation « Art et science » interactive sur la sobriété électromagnétique par exemple.
6. Notre sixième proposition est de créer des « ZFE Ondes », c'est-à-dire : des Zones à Faibles Emissions d'Ondes, en plusieurs endroits de l'arrondissement et notamment un refuge sans ondes, pour mettre en sécurité les habitants devenus soudainement électrohypersensibles.
7. Notre septième proposition est de créer un « Observatoire citoyen des ondes » pour que chacun puisse se rendre compte de « l'ElectroSmog » ambiant et des émissions de ses propres appareils, à l'aide de prêts de détecteurs d'ondes.
8. Notre huitième proposition est de rendre visible les antennes dans le paysage urbain. Par exemple : avec une couleur spécifique ou au moins de disposer d'une cartographie facilement accessible. Il s'agit aussi de fournir plus de transparence sur les autres sources de pollutions électromagnétiques dans l'arrondissement.
9. Notre neuvième proposition concerne les jeunes enfants. Il s'agit de sensibiliser les enfants, les parents et les éducateurs à la sobriété numérique électromagnétique puis à veiller à ce que les établissements les recevant soient bien en cohérence avec la loi « Abeille ».
10. Notre dixième proposition est d'expérimenter le « LIFI », alternative au Wifi plus sobre et plus sécurisée. Et expérimenter d'autres outils issus de l'éco conception numérique : les technologies filaires, les box, éco-Wifi, téléphones fixes, éco-DECT, les forfaits mobiles TeleCoop etc....Et il s'agit aussi de fédérer les acteurs économiques du numérique sobre.
11. Notre onzième et dernière proposition concerne la sécurité : il s'agit de prévoir des scénarios de résilience, en cas de panne électrique et de panne de surcharge des systèmes de télécommunication. Il s'agit d'informer les citoyens sur les usages numériques conseillés. Par exemple : privilégier les sms ou le

téléphone fixe filaire, pour éviter la saturation des réseaux mobiles lors d'un événement majeur.

Notre question est : étant donné que développer un usage raisonné du numérique et diminuer l'ElectroSmog au niveau d'un arrondissement pourrait avoir des bénéfices énormes, non seulement en termes de consommation électrique mais aussi en impact positif sur la santé des habitants et sur celle des générations futures, est-ce que la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement peut mener des actions pour prendre en compte ces propositions ?

Je vous remercie de votre attention.

### **LOIC RIGAUD :**

Merci Mme Meyer pour votre question et vos propositions. Je n'avais pas tout noté, il faudra me les envoyer.

Je vais si vous le voulez bien pour la suite du déroulé du CICA, donner la parole à Pierre-Yves Gosset qui est Directeur général de « Framasoft ».

On donnera ensuite la parole à Bertrand Maes qui est Adjoint à la Ville de Lyon. Ensuite à Rémi Zinck, Maire d'arrondissement, et on laissera ensuite le temps aux échanges.

Si vous le voulez bien, je vous laisse la parole pour nous éclairer un petit peu sur la question des logiciels-libres, et de l'action que vous menez sur la Ville. Et puis aussi savoir comment une collectivité peut se saisir de ces enjeux, du moins à notre échelle.

### **PIERRE-YVES GOSSET :**

Bonsoir à toutes et à tous.

Je suis entre les deux, je ne sais trop savoir où regarder !

C'est mon premier CICA, je ne savais pas trop comment cela allait se passer, je vais m'adapter. J'avais prévu vraiment des slides toutes les 10 minutes !

Je vais peut-être d'abord vous expliquer d'où je parle. Je m'appelle Pierre-Yves Gosset, je suis Directeur d'une association qui s'appelle « Framasoft » et c'est une association d'éducation populaire aux enjeux du numérique et des communs culturels.

J'ai plein de documents, vous pourrez venir vous servir tout à l'heure.

On est une association qui propose des services en ligne, notamment alternatifs à ceux des GAFAM (Google, Apple, Amazon, Facebook, Microsoft).

Nous ne vivons que des dons, volontairement on ne touche pas de subventions, pour être totalement indépendants et apolitiques. Ce qui ne veut pas dire qu'on est apolitique.

Dans les différents services que l'on propose aujourd'hui on accueille environ 1 million de personnes par mois sur l'ensemble de nos sites Web.  
Si vous voulez voir les actions, nous y reviendrons.

Tout cela soulève 3 questions :

1. La première est : quels sont les enjeux du numérique ? Aujourd'hui ils sont un peu partout. Il y a des enjeux techniques, c'est-à-dire : les réseaux, terminaux (on en parlait à l'instant).
2. La question de l'interopérabilité sur laquelle je ne reviendrai pas.
3. Il y a les questions économiques autour des enjeux du numérique : est-ce que le numérique crée vraiment de l'emploi ou est-ce qu'il en détruit ? C'est une vaste question. Le «E-learning », la «E-santé », le « E-commerce » etc... tout cela sont des enjeux communs au numérique.

Il y a les enjeux écologiques que Mme évoquait tout à l'heure sur la consommation électrique, avec la production et l'extraction de métaux rares etc...

Il y a des enjeux culturels et sociaux qui sont vraiment la spécialité de notre association. C'est-à-dire à la fois la collaboration par le numérique mais c'est aussi l'évolution des modèles de consommation : typiquement comment est-ce que l'on passe d'un modèle taxi à un modèle Uber, d'un modèle hôtellerie à un modèle Airbnb ? etc... Puis qu'est-ce que cela peut avoir comme impact, y compris en terme de consommation mais aussi sur les territoires et sur les villes.

L'évolution des modèles d'informations qui, là aussi est une guerre plutôt active entre le modèle de la presse, notamment la PQR, la Presse Quotidienne Régionale, qui s'effondre, parce que Google aujourd'hui « siphonne » finalement les productions de ces structures.

Nous travaillons particulièrement sur d'autres sujets, évidemment sur le logiciel libre. Les deux autres sujets sur lesquels nous travaillons sont : l'économie de l'attention et le capitalisme de surveillance.

Le capitalisme de surveillance d'habitude je prends deux heures pour l'expliquer mais il s'agit de : comment est-ce que la collecte de donnée massive qui est faite de vos données aujourd'hui, de vos comportements, des comportements présents, peuvent être monnayés pour prédire vos comportements futurs ?

Et cela pose un vrai problème dans la société, même au niveau mondial, puisque le fait de commencer à prédire les comportements futurs permet de les orienter.

Nous voyons aujourd'hui des habitudes de consommations qui changent évidemment chez les citoyens et les citoyennes. Il y a une forme de dépendance au numérique qui est de plus en plus forte avec un temps passé face aux écrans qui est de plus en plus grand.

Tout cela, à mon avis doit nous interroger, doit interroger les collectivités sur les questions politiques des enjeux au numérique, qui est la question effectivement de l'information, de l'inclusion numérique, la dématérialisation etc...

Il y a l'accès : qui peut avoir accès aux réseaux et aux terminaux? Parce que cela coûte mine de rien.

Est-ce que l'infrastructure doit être souveraine, on parle beaucoup de souveraineté du numérique en ce moment. On en a beaucoup de choses à en dire.

Donc est-ce que les GAFAM sont toxiques ?

J'ai dit que j'étais apartisan mais que je n'étais pas apolitique : pour moi clairement ils le sont. Aujourd'hui il y a une domination totale des GAFAMS sur la question technique. C'est-à-dire aujourd'hui les GAFAMS fabriquent des montres connectées, évidemment ils fabriquent des imprimantes, c'est eux qui vous livrent le paquet Amazon, c'est eux qui vous apportent l'information au travers de Facebook etc... Le réseau internet qui était très ouvert il y a quelques dizaines d'années, est en train de petit à petit de se refermer. On assiste plutôt à une question de conglomerat voire de cartel, de la part de ces entreprises.

En dehors de la domination technique, ils exercent aussi une domination économique, puisque les cinq entreprises, les GAFAM, sont devenues en quelques années, les cinq plus grosses capitalisations boursières mondiales. Aujourd'hui si vous regardez les plus grosses capitalisations boursières mondiales, vous allez retrouver quelques entreprises chinoises qui ne sont pas forcément de la technique, mais plutôt de l'immobilier. Ils sont d'ailleurs en train de se casser la figure en ce moment. Elles sont devenues en quelques années quasiment les plus grosses entreprises au niveau mondial.

Sur les enjeux culturels, si l'on veut parler de diversité je pense que l'on sera tous d'accord ici pour dire qu'il faut de la diversité dans le monde et que nous n'avons pas tous une vision d'Américain.

Je rappelle que pour les GAFAM c'est assez simple, ils sont sur les entreprises : il y en a trois qui sont à San Francisco et deux autres qui sont à Seattle. Il y a quand même une vision très américano-centrée de ce qu'est le numérique et aujourd'hui cela permet, si je prends Netflix par exemple, en appuyant sur un bouton de diffuser une série sur l'intégralité de la planète. Le point que j'amène c'est : la façon dont ils ont de proposer ce numérique transformant à la fois nos modèles comportementaux mais aussi nos façons de consommer, de réagir etc...

Tout à l'heure vous parliez du côté d'envoyer des photos "olé olé", effectivement en France la pornographie n'est pas interdite, aux États-Unis elle est beaucoup plus restrictive dans les réseaux. Concrètement une paire de seins sur Facebook c'est absolument interdit et petit à petit cela change nos comportements et notre rapport au monde à partir du moment où ce que l'on reçoit comme information via le numérique est formaté par un très petit nombre de personnes, quelques milliers, alors que nous sommes 7 milliards sur la planète. Voilà pour la problématique des GAFAM et pourquoi c'est un problème.

Sur la question des logiciels de M, vous êtes déjà un peu intervenu sur la question donc je vais aller assez vite.



Je vais juste préciser pour ceux pour qui ce n'est pas clair, le logiciel libre est un logiciel qui vous offre quatre libertés :

- La liberté d'utiliser, vous en parlez tout à l'heure.
- La liberté de l'étudier.
- La liberté de le modifier.
- La liberté et de le redistribuer sans contrainte.

Quand on dit cela ce n'est pas toujours très parlant, puisque nous sommes dans une Mairie j'en profite.

Finalement les valeurs cardinales du logiciel-libre, sont celles de la République Française :

- Liberté à la fois d'utiliser, faire des copies, améliorations et de les diffuser.
- L'égalité puisque tous les utilisateurs et utilisatrices ont les mêmes droits par rapport aux autres ; vous n'êtes pas un super utilisateur de logiciels lorsque vous téléchargez un logiciel libre, vous avez le même droit que votre voisin, voisine ou que la personne qui l'a écrit.
- La fraternité puisque vous avez la possibilité d'échanger, collaborer, partager pour construire quelque chose ensemble et donc je reviendrai peut-être à la fin sur la question des communs.

Nous avons deux mondes qui s'affrontent : un monde qui est une espèce de « rouleau compresseur » et j'assume le terme néolibéral avec les GAFAM. Un monde qui cherche finalement à être parmi les plus grosses entreprises du monde et qui ne se pose pas la question des impacts que cela peut avoir dans une ville lorsque l'on commence à avoir un pourcentage de logements Airbnb, qui est de plus en plus important, un pourcentage de livreurs à vélos qui sont très souvent maltraités par leurs employeurs ou très peu payés, et un monde finalement où ces entreprises vont avoir de plus en plus de contrôle sur nous puisque nous sommes de plus en plus dépendants à ce téléphone-là, que j'ai moi-même et que j'utilise massivement dans la journée.

La question du logiciel-libre c'est à la fois les qualités techniques que porte logiciel : avoir le code ouvert.

Dans les 10 minutes qui me sont données je n'aurais pas le temps de revenir dessus. C'est la question des formats ouverts et la question de la pérennité finalement des données que l'on va pouvoir utiliser.

Je pense que pour une collectivité il est important de pouvoir ouvrir ces fichiers mêmes 10 ans, 20 ans plus tard. Ce sont aussi des qualités éthiques et sociales.

Je le disais : liberté-égalité-fraternité, de la transparence, le fait que l'on défende finalement des diversités culturelles et linguistiques et que l'on ne bascule pas tout de suite dans un monde totalement anglophone.

Dans le contexte public et c'est le point central : le logiciel-libre n'est pas gratuit, en tout cas pas toujours, il est souvent moins cher et surtout son coût est modulable en fonction des systèmes critiques. C'est-à-dire que si un système n'est pas critique, vous allez pouvoir moins investir sur cette question logicielle.

Le logiciel-libre est piloté par les besoins et non pas par le marché. C'est important, c'est-à-dire que si demain la Mairie de Lyon décidait de mettre en place un certain nombre de logiciels libres, on réfléchirait en fonction des besoins des utilisateurs et non pas en fonction de : "parmi les 10 logiciels existants quel est le moins cher?" etc... Nous sommes pilotés normalement par le besoin.

Cela facilite aussi et c'est un point central pour moi : la mutualisation entre les acteurs publics. Si la Mairie du 4<sup>ème</sup> à Lyon a identifié des besoins logiciels qui sont identiques à par exemple la Mairie de Villeurbanne ou même celle de Paris, à ce moment-là, il est possible de discuter ensemble et de co-financer un logiciel-libre qui répondrait aux besoins de chacun et de chacune.

Pour l'anecdote : je n'avais pas prévu de la raconter mais il y a quelques années, j'étais invité aux "Journées numériques" du Congrès du Parti Communiste Français. Il y avait à côté de moi, Ian Brossat qui est un élu adjoint aujourd'hui à la Mairie de Paris. C'était quand même assez rigolo que je puisse expliquer finalement à un élu communiste quel était l'intérêt de la mutualisation des moyens de production, ce qui est quand même un peu la base !

Du coup, ce n'était pas inintéressant parce que je sentais que cela avait un petit peu basculé dans sa tête et de se dire : "en s'y mettant à plusieurs finalement on peut réussir à développer des logiciels qui correspondent à des besoins et qui seront, qui plus est, potentiellement, on pourra se poser toutes les questions de sobriété (quelles soient écologiques ou même d'ondes), et effectivement que ne se poseraient pas les GAFAM, pour qui le numérique doit être absolument partout et tout le temps ».

Si l'on veut se poser ces questions-là, c'est intéressant.

Est-ce que c'est pour autant "Bisounours-land", le monde du logiciel-libre ? Non, parce que le logiciel-libre repose sur un certain nombre de choses, notamment il repose sur des communautés d'utilisateurs et d'utilisatrices et des contributeurs et des contributrices.

En gros le logiciel libre c'est un commun et comme n'importe quel commun il faut en prendre soin. Si on n'en prend pas soin ce commun dépéri. C'est valable si vous avez un jardin partagé, un fleuve, le Rhône, la Saône. Si l'on n'entretient pas le fleuve et si on ne participe pas à « comment ces communs doivent-ils être entretenus », nécessairement ils vont dépérir ou en tout cas avoir des effets de bord qui pourraient être négatifs.

Il y a un point important à comprendre c'est que si demain, vous vous intéressez au logiciel-libre ou même aujourd'hui, de bien penser à réfléchir à : comment est-ce que vous allez pouvoir à la fois en tant que citoyenne et citoyen et à la fois en tant que collectivité, contribuer à ces communs, et ne pas uniquement vous en servir, « piocher dedans ».

Un commun comme Wikipédia vit des contributions des « Wikipédiens » et des « Wikipédiennes » et si demain plus personne n'y contribue, Wikipédia finira dans les archives plutôt maudites d'internet.

Ma conclusion c'est celle de la question du contrôle : si on veut contrôler notre infrastructure numérique, si on veut une dématérialisation bien pensée, qui ne laisse personne sur le « carreau », si on veut un numérique sur lequel on puisse savoir où sont les antennes, pourquoi et comment etc... ça veut dire qu'il faut reprendre le contrôle sur nos infrastructures numériques, sur les services numériques. Et cela se fera que si l'on accepte, malheureusement, de faire des efforts, parce que reprendre le contrôle veut dire nécessairement : perdre du confort dans notre usage du numérique.

Ce que nous proposent les GAFAM, fonctionne extrêmement bien avec une vision qu'ils portent. Si l'on veut porter notre propre vision, ça va nous demander plus d'efforts.

Je vous encourage à vous poser ces questions-là : comment se réapproprier à la fois l'infrastructure, c'est-à-dire : les tuyaux, le matériel, les terminaux, y compris sur la question du réseau et des antennes.

Comment se réapproprier les services ?

A Lyon, vous avez deux structures, notamment le « Ploss Rhône-Alpes » qui est le pôle logiciel-libre et « open source » d'Auvergne Rhône-Alpes, qui comporte je crois une cinquantaine, soixantaine d'entreprises du logiciel-libre sur la Région.

C'est aussi des gens que vous pouvez contacter.

Encore une fois, je n'ai rien à vendre !

Et il y a aussi l'ADULLACT qui est l'association des utilisateurs des logiciels-libres pour les administrations et collectivités territoriales. C'est une association nationale qui promeut le logiciel libre auprès des collectivités.

Enfin, il faudra former et informer les citoyennes et citoyens donc cela rejoint la question de la formation et de l'accompagnement citoyen sur les questions du numérique. Par de la concertation, de la formation et en aval sans doute, en publiant les données que vous pourriez être amenés à produire dans ce cadre-là.

Et enfin, comment co-construire des communs numériques ?

Sans doute en faisant participer les citoyennes et les citoyens pour établir quels sont les besoins numériques que peut avoir une collectivité et en travaillant aussi entre collectivités pour produire des logiciels-libres, qui correspondent aux besoins et non pas à un marché.

**LOIC RIGAUD :**

Merci beaucoup M Gosset pour cet éclairage précis et politique en même temps.

Sans transition, je vais donner la parole à M Bertrand Maes qui est donc Adjoint à la Ville de Lyon, en charge de l'administration générale, l'informatique, la politique du numérique et les relations avec les Mairies d'arrondissements.

M Gosset a bien résumé les dernières questions et comment une mairie pourrait se saisir des logiciels libres.

Si vous avez un éclairage à nous apporter à ce sujet.

### **BERTRAND MAES :**

Merci déjà de me recevoir pour ce CICA et d'avoir mis ce sujet-là sur la table. Il est vrai que je défends le fait que le numérique est un sujet très politique, souvent discuté comme technique dans les organisations, c'est l'affaire de la DSI, on demande à avoir des logiciels qui fonctionnent, du matériel qui fonctionne et basta ! Alors qu'effectivement, il y a beaucoup d'enjeux numériques.

Je ne sais pas si dans la salle ce sont des gens avertis ou pas qui nous écoutent, mais il est vrai que malgré tout ce sont des sujets dans lesquels il faut un peu rentrer. Je pense que ça peut être compliqué à suivre comme cela, en une heure de CICA. On va essayer de faire les choses clairement !

Sur le premier aspect « logiciel libre ». Déjà vous dire que globalement j'adhère tout à fait au discours qui ont pu être tenus et que l'orientation de l'exécutif à la Ville de Lyon elle est franchement vers le logiciel-libre. C'est un des points forts d'un des axes de notre stratégie numérique.

A la Ville de Lyon, on a défini une stratégie numérique pour notre administration. On a rassemblé des agents dans les différentes directions de la Ville etc...pour justement parler du numérique et on a élaboré cette stratégie autour de cinq axes qui sont :

1. La sobriété.
2. La souveraineté, et c'est là-dedans que l'on fait rentrer le logiciel-libre.
3. La proximité, ce sera plus cette thématique d'inclusion dont on a parlé tout à l'heure et dont on va reparler.
4. La valorisation de la donnée.
5. L'efficacité de notre service public.

Pour évoquer de ce qu'est le logiciel-libre, son intérêt, vous l'avez largement dit. Je vais peut-être un peu appuyer sur ce que l'on fait à la Ville de Lyon et aussi ce que l'on ne fait pas.

Notre gros chantier autour du logiciel-libre, va être d'essayer de s'affranchir au maximum de Microsoft sur l'environnement numérique des agents. Pas sur les systèmes d'exploitation parce que pour le coup, se séparer de Microsoft sur les

systèmes d'exploitation, en l'occurrence de Windows, c'est quand même une marche compliquée à franchir. Mais plutôt sur tout ce qui est messagerie, bureautique etc...

Pour quelles raisons ?

Déjà tout ce qui a pu être dit précédemment autour du logiciel-libre. Il y a aussi d'autres raisons. Aujourd'hui le secteur du numérique a tendance un peu à se transformer, c'est-à-dire que jusqu'ici vous aviez vos logiciels installés sur votre ordinateur et il tournait dessus. Désormais c'est plutôt un modèle où il tourne sur des serveurs à distance, dans des Datacenter, des gros entrepôts de serveurs, et vous votre ordinateur ne fait que de se connecter quelque part à ces serveurs.

Dans le cas de Microsoft cela pose problème pourquoi ?

Parce que c'est une entreprise américaine et à ce titre elle est soumise à une loi américaine : le « Cloud Act » qui fait que les agences fédérale américaines, l'Etat américain, peut avoir accès à vos données dans certaines conditions, du simple fait que l'entreprise est américaine.

En l'occurrence Microsoft est concerné même si ces Data Center sont physiquement localisées en France.

C'est-à-dire que l'enjeu n'est pas juste d'avoir ces données hébergées en France, mais qu'elles soient bien hébergées par un opérateur qui ne soit pas américain très concrètement.

Ça c'est le premier sujet qui pose problème, nous administration, puissance publique, d'avoir nos données soumises à potentiellement une puissance étrangère.

Il y a aussi le fait que Microsoft a été condamné à 350 millions d'euros pour évasion fiscale il y a trois ans en France. Là encore, nous en tant qu'administration publique cela pose un problème.

Il y a aussi l'enjeu environnemental, c'est-à-dire Microsoft d'une certaine façon, c'est beaucoup lié au système d'exploitation en l'occurrence mais c'est un peu le moteur de l'obsolescence accélérée du matériel.

A la Ville de Lyon, on a dû remplacer beaucoup de machines parce qu'elles ne tournaient plus sur Windows 7, il fallait passer à Windows 10.

On a dû mettre à la poubelle un certain nombre d'ordinateurs et vous voyez déjà des pubs pour Windows 11 dans la rue qui indique que Windows 11 est déjà là !

Toutes ces raisons font que nous souhaitons nous éloigner de Microsoft et se tourner vers plus de logiciels-libres : justement la bureautique, messagerie etc...

Cela va vraiment être un projet important car quand les agents sont habitués à travailler sur des modèles Microsoft, ce n'est pas évident de passer à autre chose. Cela nous occupera sur au moins la fin du mandat pour y aller progressivement, former nos agents au nouveau logiciel que l'on va mettre en place.

On en profite aussi justement pour mutualiser une partie de nos systèmes d'informations avec d'autres collectivités en l'occurrence : la Métropole de Lyon et le SITIV qui est un syndicat intercommunal qui fournit les systèmes d'information de 8 communes en région lyonnaise, Est Lyonnais jusque Saint-Chamond également.

On en profite aussi pour bénéficier d'un peu d'argent du plan de relance par la même occasion.

On espère justement que ce que l'on fait avec le SITIV et la Métropole puisse aussi attirer d'autres collectivités. Je souhaite en tout cas que Villeurbanne puisse nous rejoindre prochainement, cela nous permet de mutualiser des frais, d'être un peu plus forts quand on négociera avec des éditeurs.

D'autres choses à noter sur le logiciel-libre à la Ville de Lyon.

On fonctionne aussi un peu par opportunité c'est à dire qu'au fur et à mesure du mandat, on va avoir des applications à renouveler ou à mettre en place et c'est à ces moment-là qu'on va se reposer la question du logiciel-libre.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui à la Ville de Lyon, il y a je crois 220 applications, on ne peut pas se dire « allez hop ! On va tout passer en logiciel-libre », c'est beaucoup trop lourd. Donc c'est plutôt lors des renouvellements ou des mises en place.

Récemment on a mis en place une plateforme pour déployer notre budget participatif qu'on a fait sur un logiciel-libre.

Dans l'existant, on a un certain nombre de services qui fonctionnent en l'occurrence sur du logiciel-libre qui a été mis en place par la ville de Paris, qui s'appelle « Lutèce » et qui gère nos machines à formulaires etc...

On essaye d'aller un petit peu plus loin dans le partenariat avec Paris, ce n'est pas si simple que cela mais j'espère qu'on va y arriver.

On est adhérent à l'ADULLACT que vous avez cité tout à l'heure, l'association des utilisateurs de logiciel-libre dans les collectivités territoriales. Nous sommes contents de pouvoir la soutenir, mais cela bénéficie surtout les petites collectivités. Lyon est tout de même une ville où il y a environ 8000 agents et nous avons environ 7000 ordinateurs à la Ville de Lyon. Il faut que derrière les solutions logicielles tiennent la route, qu'il y ait des structures bien organisées pour nous aider.

Je crois également que vous avez parlé d'archives, on utilise un logiciel qui s'appelle « Azalée » sur les archives municipales et c'est effectivement un gros enjeu de logiciel-libre dans les archives, pour être sûrs que les fichiers soient toujours lisibles des années après, même si les différents éditeurs ont fait faillite ou que sais-je. Le danger à ne pas utiliser du logiciel-libre avec des archives, c'est que l'on ne puisse plus lire les documents numériques dans des années futures.

Les difficultés que nous pouvons aussi rencontrer, c'est qu'à la Ville de Lyon, nous n'avons pas de développeur en interne.

C'est-à-dire qu'historiquement, ces dernières années la tendance a été plutôt d'externaliser donc nous ne pouvons pas mettre à disposition d'autres collectivités des capacités de développement de codage de logiciel.

C'est une difficulté significative.

Sur les applications un peu spécifiques utilisées par les différents métiers de la Ville, parfois nous sommes un petit peu tributaire de ce qui existe sur le marché et il n'y a pas forcément toujours de solutions en logiciel-libre.

## **LOIC RIGAUD :**

Je vous laisse la parole si vous vouliez évoquer d'autres choses ?

## **BERTRAND MAES :**

On va passer sur les sujets numériques.

Simplement dire que je partage à 100% ce qui a pu être dit sur le sujet, évidemment tout ce qu'a pu dire aussi récemment Claire Hédon la défenseuse des droits.

Effectivement la dématérialisation du service public pose problème à énormément de monde et laisse beaucoup de monde sur le bord du chemin avec des problèmes d'accès aux droits etc...

Ce que je dirai c'est que la première chose à faire : c'est de garder du monde derrière les guichets.

Au niveau national, mettre en place des « hubs » d'inclusions numériques, des usines à gaz pour essayer de permettre aux gens d'avoir toujours accès au service public même s'il est dématérialisé alors qu'en fait, le seul problème c'est qu'on a supprimé les personnes qui étaient derrière les guichets. Et donc la chose importante à dire c'est que pour nous, Ville de Lyon, ce à quoi nous sommes vigilants et on nous allons nous pencher sur le problème sérieusement : qu'il y est toujours une alternative non-numérique au service public que nous, Ville de Lyon, délivrons.

Malgré tout il faut tout de même mettre en place des choses pour accompagner les personnes en difficulté avec le numérique.

C'est beaucoup porté par la Métropole de Lyon en réalité, qui fédère un peu tous les acteurs de l'inclusion numérique dans un réseau qui s'appelle « Res'in ».

Nous à notre échelle Ville de Lyon, on a des espaces publics numériques dans les bibliothèques municipales. Je crois qu'on doit en avoir treize au travers de la Ville, avec des personnes qui aident, surtout à se servir d'un ordinateur. Ils ne sont pas forcément en mesure d'accompagner une personne pour qu'elle fasse ses impôts sur l'ordinateur mais en tout cas, à apprendre à se servir d'un ordinateur et à faire certaines manipulations.

Il y a aussi des permanences d'écrivains publics, qui peuvent avoir lieu dans des structures financées par la Ville comme les « centres sociaux », il y a aussi les ateliers numériques dans les MJC, ce genre de structures.

A savoir aussi que nous sommes vigilants sur le sujet de l'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap.

Il est vrai que c'est quelque chose dont on ne se rend pas forcément quand on n'est pas concerné mais avec la dématérialisation, le problème est qu'une personne malvoyante par exemple aura forcément du mal à se débrouiller sur un logiciel s'il n'a pas été conçu pour pouvoir être utilisé par une personne malvoyante.

Pour cela on va essayer de se conformer au maximum à un référentiel qui existe : le « RGAA », n'étant plus très sûr de l'acronyme, il s'agit sans doute du Référentiel Général d'Accessibilité de l'Administration.

A la Ville de Lyon, si l'on fait la photo à l'instant « T » on doit dire que nous ne sommes pas très bons, donc on va prendre les sujets les uns après les autres.

La première chose sur laquelle on va essayer de nettement s'améliorer c'est le site « [lyon.fr](http://lyon.fr) » qui est tout de même la porte d'entrée vers notre administration.

Nous avons bloqué un budget de 25 000 euros par an pour de la remédiation de nos services numériques. Sachant que d'une certaine façon, il y a beaucoup de services numériques qui reposent sur le même logiciel. Quelque part lorsqu'on a résolu le problème pour un même logiciel, on l'a résolu pour beaucoup d'autres.

Nous sommes conscients que le chantier est quand même compliqué, mais on s'y engage assez résolument et on y travaille avec les associations au sein de la commission communale d'accessibilité, on a des ateliers de travail régulier.

### **LOIC RIGAUD :**

Merci beaucoup.

Je vous donne la parole M le Maire.

### **REMI ZINCK :**

Pour répondre à vos questions, s'il me reste du temps, je ne veux pas que vous partiez sans avoir certaines réponses que vous avez posées M. puis ensuite Mme. Je vais le faire dans l'ordre.

A propos de la Maison des Services publiques et l'accès, j'ai tout à fait conscience que ce n'est pas uniquement lié à l'âge des utilisateurs, étant moi-même enseignant en lycée professionnel, je me rends compte que parfois des jeunes générations ont parfois du mal non pas avec le smartphone, ils savent faire, mais par contre dès qu'il s'agit d'utiliser un logiciel c'est plus hermétique.

C'est aussi une population qui a aussi du mal à l'écrit et pas seulement au numérique, qui a du mal avec la trace écrite. C'est un problème qui est plus vaste que uniquement le numérique.

Au niveau de la Mairie d'arrondissement, on a deux matins par mois, une permanence qui s'appelle AMELY qui permet de recevoir des gens qui sont justement en difficulté d'insertion numérique et qui peuvent venir se faire aider sur des formalités.

Nous avons eu en un an : 50 personnes, donc ce n'est pas énormément, mais ce sont des personnes qui ont été aidées, c'est important. Si l'on se met dans une logique du service public, on peut dire que c'est très bien.

50 personnes, c'est une réflexion que je me pose et ce n'est pas une certitude de réponse définitive, c'est que l'on parle de plus en plus de la démarche « d'aller vers » et est-ce que finalement les gens viendront dans une « Maison des services publics » ? Ou est-ce qu'il faut « aller vers » eux ?



Est-ce que les deux choses peuvent fonctionner ensembles ? Je ne sais pas, c'est une question que l'on se pose.

Je ne vais pas déborder sur la « Maison des services publics » que vous avez abordé, et il est vrai que la « Maison de l'Enfance et de la Jeunesse » déménagera sur le prochain ensemble de bâtiments qui sera sur ce que l'on appelle : le tènement Maurice Scève, là où il y avait l'ancien collège.

C'est prévu pour fin 2025/début 2026, en fonction des travaux et d'éventuels recours etc... Tout cela on sait ce que cela veut dire, il y a une part d'incertitude.

On libérerait le local qu'ils utilisent actuellement et qui hélas, devra avoir des travaux, parce que si on le déménage, certes parce que c'est petit mais aussi en mauvais état.

Voilà ce que l'on fera et à ce moment-là et l'on se posera la question de la pertinence de : quel service on met au public ?

Quelles structures voudront venir aussi ? Ce n'est pas forcément évident qu'ils souhaitent venir. Tout cela se fera et avec vous car vous êtes des partenaires privilégiés sur ce projet-là, et il n'est pas enterré, il est un peu limité par le fait d'avoir des locaux disponibles pour le mener.

Je voudrai aussi vous répondre Mme, il y a toute une série de propositions. Je vous remercie car il y en a 10/11.

Je l'ai aies un peu reclassées si vous me le permettez, un petit peu par typologies.

- Il y avait une partie qui était beaucoup liée à la sensibilisation, à l'information des usagers.  
Je trouve à titre personnel, que c'est un sujet important ; on peut banaliser l'utilisation de l'onde et ne pas se rendre compte que parfois cela peut générer des dangers, notamment pour les plus fragiles, je pense aux enfants.

Vous avez souligné le fait que dans les écoles il n'y a pas de WIFI et je pense que c'est une démarche à laquelle nous sommes engagés à la Ville de Lyon. Mme Léger, l'Adjointe aux affaires scolaires, aussi est tout à fait là-dedans. Ce n'est pas être pas suffisant, c'est fort probable.

Je porte le fait qu'il puisse y avoir une association avec laquelle on puisse travailler. Nous avons des locaux par exemple à la « Maison des associations » qui peuvent recevoir ces créneaux chaque année et permet à des associations de recevoir du public, sur les thématiques qui leurs sont propres. Cela peut se faire, se construire dans le temps. Voilà, une réponse.

- Sur la zone sans onde, je trouve que c'est assez intéressant d'imaginer qu'il puisse exister un parc ou un espace à faible émission d'onde. Je trouve que c'est quelque chose d'assez intéressant et qui peut être au moins mené à titre expérimental. Et que cette expérimentation, il faut la mener au niveau de l'arrondissement. C'est petit, assez souple et ça n'engage pas des choses très difficiles à mobiliser, ça peut faire l'objet d'une mobilisation citoyenne, un écho intéressant, je pense que le 4<sup>ème</sup> arrondissement est un arrondissement sur

lequel on peut avoir des habitants qui peuvent être assez réceptifs à cette idée-là, je pense, sans prendre de risques.

Donc pourquoi pas. Il faudrait que l'on en discute, un parc, un espace public. Un endroit où on va pour se détendre, s'apaiser, jouer pour les enfants ou les accompagner et se dire qu'à ce moment-là on n'a pas d'ondes.

Pas d'ondes d'un point de vue de la santé, pourquoi pas.

Je crois aussi, et je parle aussi pour moi, qu'il y a une espèce de désintoxication de l'utilisation du téléphone. Ne serait-ce que pour rentrer en contact avec les gens, se parler et c'est aussi finalement l'utilisation d'un appareil qui finalement nous perturbe dans nos relations avec les autres ! Pour moi j'en fais une globalité, même si vous l'abordez sur le point de vue de l'onde.

Et puis enfin, hélas je dirai, vous savez que l'on a voté un vœu ici sur la 5G. L'Etat nous impose la 5G. A Grenoble le Maire l'avait refusé et hélas ce n'est pas possible puisque la loi oblige les Maires des communes à accepter la construction des antennes.

Donc là, il y a un combat à mener sur lequel on peut peut-être se retrouver. Mais qui n'est pas au niveau de l'arrondissement mais plutôt au niveau national. Mais sur d'autres choses, on pourra en reparler évidemment.

## **LOIC RIGAUD :**

Merci M le Maire. On voit la pertinence de ces échanges et des questions/réponses qui peuvent être faites.

Un dernier échange et je vais vous demander de vous tourner vers l'écran parce qu'il y a Nadège Borron qui a un message pour vous. Vous la connaissez, elle est Conseillère d'arrondissement notamment en charge de l'action sociale. Elle n'a pu être présente car elle travaille, mais a souhaité intervenir sur l'accessibilité au numérique sur l'arrondissement.

## **NADEGE BORRON :**

Bonjour à toutes et tous.

Je souhaitais intervenir dans le cadre de ce CICA concernant le numérique, afin de vous informer sur les ressources de notre arrondissement qui permettent de lutter contre la fracture numérique.

Aujourd'hui, comme nous le constatons, pour communiquer avec les administrations ou différents opérateurs, cela ne peut se faire qu'en ligne. Cet accès n'est cependant pas possible pour toutes et tous.

C'est pourquoi sur notre arrondissement, trois lieux ressources sont accessibles gratuitement.

Tout d'abord, dès le début du mandat j'ai proposé la mise en place de permanence d'accompagnement administratif et numérique via l'association « Amély ». Elles ont lieu en mairie les premiers et troisièmes lundis de chaque mois. Pour y avoir accès, il suffit de prendre rendez-vous en contactant l'accueil de la Mairie ou en se présentant à celle-ci.

Le second point ressource, c'est la Mission Locale au 2 rue des Pierres Plantées. Aussi bien pour les jeunes que les adultes, la MMIE a mis en place des permanences individuelles avec un conseiller numérique. Celui vous accompagne pour devenir autonome avec les outils informatiques, naviguer sur internet, rédiger des courriels, utiliser des logiciels et faire vos démarches administratives. Pour cela, il existe de nombreuses permanences sur rendez-vous auprès de la Mission locale. Troisième lieu ressource, la Bibliothèque Municipale du 4 possède un espace numérique, où vous pouvez avoir accès à un outil informatique, mais aussi à un conseiller qui vous guidera pour l'apprentissage de l'outil informatique. Différents ateliers sont accessibles sur rendez-vous en bibliothèque. Les différents contacts et adresses de lieux se retrouvent dans « le guides petits P.A.S. » créé par le Conseil Local de l'Action Sociale et des Solidarités.

### **LOIC RIGAUD :**

Merci Nadège. Pour conclure M le Maire si vous le voulez bien, d'abord merci à tous. J'ai encore deux éléments de réponses à préciser : sur les questions du logement et d'accès au droit au logement, on a une agente en Mairie d'arrondissement Mme Martine Lattard qui joue ce rôle pour les personnes qui n'auraient pas accès au numérique. Elle accompagne les gens à faire leur demande sur les différents outils « bailleurs sociaux / Ville » qui sont nécessaires.

On accueille en Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement, c'est pareil, comme M Maes l'a dit tout à l'heure, on fait attention à toujours avoir une alternative en présentielle et on peut toujours venir en Mairie, se déplacer ou utiliser la voie papier pour faire des demandes.

C'était bien l'esprit je crois du Pacte qui avait été adopté au Conseil Municipal du mois de juin dernier. Le Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers, qui a été adopté, porté par Laurent Bosetti et qui faisait justement garantir donc l'accessibilité du service public, la proximité du service public et son adaptabilité avec notamment cet engagement d'avoir à tout moment une présence humaine sur chacun des services de la Ville de Lyon, parmi d'autres mesures qui étaient nombreuses, et qui étaient je crois, ambitieuses.

Merci à toutes et à tous pour ces échanges, c'est toujours trop court mais on a toujours des échanges de qualité dont je voudrais vous remercier pour cela. Remercier bien sûr les intervenants, les élu-es et surtout les associations qui ont travaillé, préparé ce temps d'échange sur leur temps personnel, il faut le rappeler.

Merci beaucoup.